



CHARTRE FORMATION U16 2019-2020



Je soussigné, responsable légal de
..... avoir pris connaissance des éléments suivant :

- Pour les stagiaires N2, N3, participation au minimum à 50% des séances de formations.
 - 10 séances prévues sur l'année.
- Pour les stagiaires N4, participation au minimum à 7 séances sur 10.
- Participation au minimum à 50% des stages. o 2 stages prévus sur l'année.
- Absence sans motif valable ni justificatif à l'un des stages alors que le stagiaire y était inscrit.
- Le stagiaire N4 est un futur arbitre, il doit donc se présenter à l'examen et arbitrer officiellement la saison suivante.
 - Pour tous les stagiaires ne souhaitant pas devenir arbitre officiel mais suivre une formation d'arbitrage, merci de vous retourner vers une formation arbitre club.
- Obligation de prévenir ni l'enfant ne vient pas à une séance. Pour rappel nous achetons un gouter pour les enfants et nous mobilisons des cadres en fonction du nombre d'enfant. Un joker sera accordé s'il y a un oubli.

Nous nous réservons le droit d'encaisser le chèque de caution suite au manquement à l'une des conditions ci-dessus, sauf cas particulier (blessure, maladie, etc...).

Le chèque de caution devra être établi à l'ordre du CD31 et d'une valeur de 100€. Aucun chèque de caution provenant de club ne sera accepté.

Le responsable légal :

Le stagiaire :

Les responsables U16 :